



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Aviva Monétaire ISR CT

**rapport
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	18
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	20
5. Comptes annuels	24
5.1 Bilan.....	25
5.2 Hors-bilan	27
5.3 Compte de résultat.....	28
5.4 Annexes.....	29
6. Inventaire.....	49
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	54

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Représenté par Monsieur David KOESTNER 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT et ABEILLE VIE - PARTS C et D ABEILLE ASSET MANAGEMENT - PART E FORTUNEO - PART C LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES - PART F

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- Pour les classes de parts C, E, F et P : Capitalisation.

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

- Pour la classe de part D :

Résultat net : Distribution.

Plus-values réalisées : Capitalisation et/ou distribution

Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Fréquence de distribution : v

Pour les parts D, la distribution est annuelle. Le cas échéant, le FCP pourra payer des acomptes sur dividende.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR.

Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'€STER capitalisé.

Le taux STER (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STER est la Banque Centrale Européenne.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

Critères financiers :

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la société de gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- 1) Les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;
- 2) La gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;
- 3) La sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;
- 4) Le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.

Critères extra-financiers :

La sélection des titres et des instruments se fera en appliquant le filtre ISR « Best-in-Universe ». Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs selon les critères en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'univers d'investissement éligible : les 20% des valeurs les plus mal notées en ESG de l'univers d'investissement sont à tout moment exclues.

La société de gestion s'appuie notamment sur un prestataire externe (MSCI ESG Research) pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, mais reste seule juge de la décision d'investissement.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Il est précisé que les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCP sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il pourra notamment investir dans des actifs ayant un objectif d'investissement durable.

Les actifs

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Typologie des instruments du marché monétaire utilisés :

- obligations d'Etat
- obligations émises par des autorités locales
- certificats de dépôts
- billets de trésorerie
- acceptations bancaires
- titres de créances à court ou moyen terme

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 15% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers

En terme de taux, la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (MMP ou WAM - Weighted Average Maturity - en anglais) sera inférieure ou égale à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement d'un principal de l'instrument.

En terme de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction (DVMP ou WAL - Weighted Average Life - en anglais) sera inférieure ou égale à 120 jours.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du principal du titre.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'Etats ;
- les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros ;

Par exception, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les seules entités publiques ou parapubliques suivantes : l'Union européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, les autorités centrales ou les banques centrales des pays de l'OCDE, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Aucun titre éligible au portefeuille n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par une société de gestion tierce.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures : sur taux
 - Options : sur taux
 - Swaps : de taux, de devises
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille.

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants, dans la limite de 30% de l'actif net :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
- Nature des interventions :
 - Couverture
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille.

Les dépôts

Le FCP pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à hauteur de 10% de son actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le recours à l'emprunt d'espèces par le FCP est interdit.

Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le FCP pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, la société de gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement à l'OPCVM.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Les opérations de mises en pension ont une durée temporaire de sept jours ouvrables maximum.

Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	50%	10%	Non autorisés	Non autorisés
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Non autorisés	Non autorisés

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations, réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire et la performance du FCP repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les titres les plus formants et que la performance du FCP ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital. Ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1 % des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé, de manière accessoire, à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.avivainvestors.com.

Risques accessoires :

Risque de titrisation

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Part C : Tous souscripteurs. Cette part est destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux OPC.
- Part D : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.
- Part E : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs étrangers (non domiciliés en France).
- Part F : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à la clientèle de La Française AM Finance Services.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent une progression régulière de la valeur liquidative en liaison avec l'indicateur de référence (€STER).

Durée de placement recommandée : à partir d'une journée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPC.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC.

En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de : Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 13 février 1998.*
- *Date de création du Fonds : 4 mars 1998.*

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de Covid 19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipée initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître de 5,6% en 2021 puis de 4,5% en 2022, selon les dernières Perspectives économiques de l'OCDE (décembre 2021).

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors des mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, les mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Selon l'OCDE, les tensions sur l'offre devraient reculer à la faveur de l'amélioration de la situation sanitaire, de la stabilisation de la demande et du retour au travail d'un nombre croissant de personnes. L'inflation devrait atteindre un pic fin 2021-début 2022 avant de refluer progressivement.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 5,6% en 2021 puis de 3,7% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et l'annonce d'un plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques devraient progressivement venir en appui. Baptisé « Build Back Better » (« reconstruire mieux »), le plan du Président Biden prévoit notamment de faire baisser le coût de la garde d'enfants et des médicaments, des crédits d'impôts pour les foyers américains et des investissements conséquents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais son vote rencontre des obstacles importants. La reprise économique, dont le rythme a ralenti au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 6,8% sur un an en novembre 2021, selon l'indice des prix à la consommation (CPI) publié par le département du Travail, soit son plus haut niveau depuis 1982.

Après une récession historique de -6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais son rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4ème trimestre 2020 et au 1er trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance a rebondi plus nettement au deuxième trimestre 2021 dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en plus de la politique toujours accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 5,2% en 2021 puis de 4,3% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel record de 4,9% en novembre, d'après Eurostat.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid 19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 1,8% en 2021 puis de 3,4% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB japonais s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à 8,1% en 2021 et à 5,1% en 2022 après une croissance de 2,3% en 2020, positive malgré la crise sanitaire contrairement à la plupart des autres zones. Même si l'épidémie de Covid19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour

contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en main de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également constitué un fort soutien aux marchés financiers.

Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, et en Europe, l'attention s'est de plus en plus portée sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Si les banquiers centraux ont longtemps maintenu un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes, soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé, ils ont tout de même dû intégrer ce phénomène préoccupant. La gestion de la politique monétaire se fait en effet plus complexe dans un contexte de croissance plus modérée et d'inflation qui reste élevée plus longtemps que prévu. Les Banques centrales ont donc dû entamer la première étape de la normalisation de la politique monétaire avec la réduction des programmes d'achats quantitatifs (le « tapering »).

La Réserve fédérale américaine (Fed) a été la première grande banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie et à l'incapacité de l'offre de faire face à une forte demande, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été clair lors la réunion du FOMC (Federal Open Market Committee) de septembre 2021. La Fed a démarré le « tapering » en novembre 2021 et le conclura au printemps 2022. Elle a aussi annoncé mi-décembre l'accélération du « tapering » et ouvert la voie à des hausses de ses taux d'ici la fin 2022.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre 2020 pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et a été prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE arrêtera le programme d'achats d'urgence en mars 2022, mais elle incrémentera temporairement les achats de son programme en cours (asset purchase program, APP) de 90 milliards d'euros supplémentaires entre avril et septembre. A partir du dernier trimestre, l'APP continuera au rythme actuel de 20 milliards d'euros d'achats par mois. La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

Si dans les plus petits pays comme la Nouvelle-Zélande ou la Norvège, les hausses des taux ont déjà commencé, d'autres Banques centrales se sont montrées plus patientes. Le cycle de resserrement monétaire se fera ainsi à des vitesses différentes entre les grandes Banques centrales.

LE MARCHE MONÉTAIRE

Quelques tensions autour de l'approvisionnement des vaccins ont marqué le début d'année 2021 dans la zone Euro tandis que le Premier ministre italien Giuseppe Conte démissionnait pour tenter de former un nouveau gouvernement dans un contexte de troubles politiques sans provoquer de volatilité sur les marchés. L'activité économique a dépassé les attentes au quatrième trimestre 2020 dans différents états de la zone euro mais le début d'année s'annonce plus laborieux puisqu'un certain nombre d'Etats ont dû prendre des mesures de confinement plus strictes face à l'arrivée des nouveaux variants du Covid-19. L'indice composite PMI de janvier confirme cette contraction passant de 49,1 à 47,6 suite au repli des indices des services à 44,5 et manufacturier à 54,5. Le secteur manufacturier a accéléré sa croissance en février passant de 57,9 ce qui peut créer quelques pressions inflationnistes tandis que le secteur des services continue de souffrir (à 45,7 pour février). L'inflation a augmenté du fait de facteurs techniques d'évolution des prix de l'énergie, du relèvement de la TVA en Allemagne à son niveau d'avant crise et du report des soldes. Le 21 janvier, tout en réaffirmant sa position ultra-accommodante et la flexibilité de son programme de relance, la BCE a souligné une fois de plus son engagement à encourager les flux de crédit, à soutenir l'économie et à maintenir la stabilité des prix à moyen terme. En Italie, Mario Draghi a été nommé Premier Ministre ce que les marchés ont apprécié.

L'Ester a fixé plutôt autour de -0,564% après avoir fixé à -0,583% le dernier jour de l'année 2020. La courbe des swaps Eonia est restée inversée sans grosses variations. Les swaps fixent fin janvier à -0,4745% (de -0,4664%) à 1 mois et à -0,5204% (de -0,5185%) à deux ans pour ensuite s'aplatir par une montée du deux ans à -0,4630 % (de -0,5204%) fin février. Les taux d'Euribor ont poursuivi leur baisse. Des plus bas historiques ont été atteints : EUR3M à -0,556%, EUR6M à -0,534% et le EUR12M -0,513% reflétant parfaitement les conditions de placement sur le marché monétaire Euro.

En début d'année, nous avons revu plusieurs émetteurs corporates comme bancaires revenir sur le marché monétaire. Cela est dû en partie à la réduction des rachats de Commercial Papers par la BCE. Cependant les taux à l'émission pour les CP/CD sont restés très bas et en dessous de l'Ester sur toutes les maturités sauf exceptions.

La fin du 1er trimestre a été plus mitigée pour la zone euro. Une troisième vague de Covid-19 touche un certain nombre de pays et les contraint à instaurer de nouvelles mesures restrictives. Par ailleurs, des problèmes d'approvisionnement et de suspicion quant à l'efficacité du vaccin AstraZeneca ralentissent la campagne de vaccination et compromettent la reprise économique de la zone euro. Toutefois, les mesures de distanciation sociale et les restrictions de déplacement semblent avoir un impact beaucoup plus limité sur l'activité que celui observé à la même période de l'année dernière. De ce fait, sur le plan économique, les indicateurs de confiance ont été optimistes. L'indice PMI composite augmente de 48,8 à 52,5. Le PMI manufacturier atteint un plus haut de 62,5 et le secteur des services à 49,6, plus sévèrement impacté, se rapproche de la zone de stabilisation (à 50). L'inflation de la Zone Euro s'est maintenue à 0,9%. Cependant les perspectives de hausse supplémentaire de l'inflation ont fait grimper les rendements obligataires de manière globale. Afin d'empêcher une trop forte pentification de la courbe des taux, la BCE a réagi par des mots sans changer sa politique monétaire. Lors de sa réunion du 11 mars la BCE a confirmé souhaiter préserver des conditions de financement favorables. Elle n'a pas d'objectif de contrôle de la courbe des taux ni d'objectif sur les taux de change. Si besoin, les outils en place peuvent être recalibrés à tout moment. Elle a cependant décidé d'augmenter ses achats dans le cadre du PEPP (alors qu'ils avaient diminué) afin de limiter la hausse des rendements obligataires induite par les mouvements de marché aux US. Cette décision est le résultat d'un consensus sans unanimité au sein du Conseil des Gouverneurs.

D'autre part, 425 banques de la zone euro ont emprunté 330.501 Mds au titre de l'opération de TLTRO 3-7 valeur 24/3/2021 échéance 27/3/2024. L'excédent de liquidités dans la zone euro dépasse les 4000 Mds pour la 1ère fois.

L'Ester a continué de fixer autour de -0,564% mais fixe à -0,574% le dernier jour du trimestre. La courbe des swaps Eonia a baissé sur la partie longue au cours du mois de mars et est désormais de nouveau légèrement pentifiée inversée.

Sur le marché monétaire, malgré une diminution des liquidités disponibles avec la fin de trimestre, il y a eu peu de variation des rendements au cours du mois, qui sont restés bien en dessous des -0,50% quelque soient les maturités sauf exception. Nous avons toutefois vu une poursuite du retour de certains émetteurs sur le marché. Cela s'est traduit par une courbe Euribor stable sur le mois. L'Euribor 12M fixait à -0,484% (de -0,4830%) alors que l'EUR1M s'affichait à -0,556% (de -0,5530%) le dernier jour du trimestre.

Lors de sa réunion du 22 avril, la BCE a laissé sa politique monétaire inchangée. Elle juge en effet que trop d'incertitudes pèsent sur la situation sanitaire et économique de la zone euro pour le moment.

Elle souhaite maintenir les conditions de financement à un niveau favorable grâce à une politique monétaire accommodante. L'augmentation des achats dans le cadre du PEPP ont permis une certaine stabilisation des conditions financières et ils continueront au cours du trimestre en cours. Elle a rappelé que les outils en place peuvent être recalibrés à tout moment. La BCE appelle à une coopération entre les politiques monétaires, fiscales et budgétaires pour supporter le rebond de l'économie.

L'inflation sous-jacente de la zone euro est passée de 0,9% à 0,8%. L'indice PMI composite augmente de 53,2 à 53,8 en avril et indique une amélioration de la production. Le PMI manufacturier atteint ainsi un plus haut de 62,9 et le secteur des services passe de 49,6 à 50,6. Le taux de chômage reste stable à 8,1% grâce aux mesures de chômage temporaires.

L'Ester a continué de fixer autour de -0,564% mais fixe à -0,574% le dernier jour du trimestre. Les swaps Eonia fixent en fin de mois à -0,4459 % (de -0,4808%) à 1 mois et à -0,4777% (de -0,4910%) à deux ans. La courbe est légèrement pentifiée inversée. Sur le marché monétaire, il y a eu peu de variation des rendements au cours du mois et ils sont restés bien en dessous des -0,50% quelque soient les maturités sauf exception. Cela est en partie le résultat de l'injection de liquidités supplémentaires dans le système par le TLTRO et des achats de la BCE via le PEPP. Cela s'est traduit par une courbe Euribor stable sur le mois. L'Euribor 12M fixait à -0,481% (de -0,484%) alors que l'EUR1M s'affichait à -0,556% (de -0,556%) fin avril.

Le mois de mai a été marqué par la réouverture progressive des économies grâce à l'avancement de la campagne de vaccination. L'inflation de la zone euro est passée de 1,6% en avril à 2% en mai avec une inflation sous-jacente à 0,9%. L'inflation dépasse donc désormais l'objectif que s'est fixé la BCE, une première depuis février 2017. Le PMI manufacturier pour la zone euro a pour sa part atteint 63,1 en mai contre 62,8 en avril, son plus haut niveau historique. Le secteur des services passe de 50,5 à 55,2, signe de reprise du secteur. L'indice PMI composite augmente ainsi de 53,8 à 57,1 en mai, indique une amélioration de la production et confirme la reprise d'une croissance dynamique dans les pays de la zone euro au cours du second trimestre. Le taux de chômage reste stable à 8%.

L'Ester a continué de fixer autour de -0,564%. Les swaps Estr fixent en fin de mois à -0,5671 % (de -0,5672%) à 1 mois et le swap deux ans augmente à -0,5560% (de -0,5692%). Les swaps ont connu une tendance haussière à partir du 6 mois et la courbe est désormais plate jusque 1 an puis se pentifie légèrement.

Sur le marché monétaire, il y a eu peu de variation des rendements au cours du mois et ils sont restés bien en dessous des -0,50% quelque soient les maturités sauf exception. Certains émetteurs disparus du marché depuis un certain temps sont revenus pour de petites tailles d'émission. Cela s'est traduit par une courbe Euribor stable sur le mois. L'Euribor 12M fixait à -0,483% (de -0,481%) alors que l'EUR1M s'affichait à -0,563% (de -0,556%) fin mai.

En juin, la reprise économique de la zone euro s'est accélérée. Les indices PMI, indicateurs de l'activité économique, ont fait état d'une forte croissance. Le PMI manufacturier pour la zone euro a atteint 63,4, son plus haut niveau historique. Le secteur des services fixe désormais à 58,3. L'indice PMI composite augmente ainsi de 57,1 à 59,5. L'inflation de la Zone Euro reste autour de 2% sur juin alors que l'inflation sous-jacente reste bloquée à 0,9%, ce qui confirme que hors prix des matières premières et de l'énergie, l'inflation reste contenue en zone euro. La réunion de la BCE de juin s'est déroulée sans qu'aucune indication ne soit donnée quant à la date à laquelle la politique monétaire pourrait changer d'orientation. Malgré les pressions inflationnistes, la BCE considère le phénomène comme transitoire. Aucun changement de sa politique monétaire n'a donc été annoncé. La banque s'est engagée à acheter des obligations à un rythme soutenu dans le cadre de son PEPP (1,85 Md d'obligations jusqu'en mars 2022). La trajectoire de la courbe de rendement du marché monétaire de l'euro est restée plate. En effet, les programmes de financement de la BCE fonctionnant toujours à plein régime, le marché monétaire est resté submergé de liquidités excédentaires. En conséquence les rendements des instruments du marché monétaire sont restés en dessous du taux de dépôt BCE (-0,50%) et la courbe des rendements s'est maintenue sur une trajectoire plate de 0 à 12 mois, mais s'est pentifiée sur la partie 18/24 mois. La liquidité du marché est restée bonne, la rareté des émetteurs présents aidant.

Juillet a connu deux rendez-vous de la BCE, le premier concerne les résultats de la revue stratégique ou il a été conclu que la cible d'inflation de 2% pourra être dépassée temporairement. Le deuxième concerne la première réunion de la BCE dans le cadre de son nouveau régime. La BCE a communiqué sur la nécessité pour l'inflation d'être durablement au-delà de 2% avant d'augmenter le taux directeur. La BCE considère le phénomène actuel d'inflation comme transitoire et continue de fournir une liquidité abondante au marché via ses deux outils phare Le PEPP et le TLTRO.

En conséquence les rendements des instruments du marché monétaire sont restés en dessous du taux de dépôt BCE 0 50 et la courbe des rendements s'est maintenue sur une trajectoire plate de 0 à 12 mois, cet aplatissement a été observé sur le segment 12 24 également. La liquidité du marché est restée bonne, la rareté des émetteurs présents aidant.

En août, malgré les craintes concernant l'impact du variant Delta et les pénuries d'intrants, la reprise économique de la zone euro demeure malgré une légère baisse des indices PMI. Ces indicateurs de l'activité économique ont encore fait état d'une forte croissance. En effet, le PMI manufacturier pour la zone euro est passé de 62,8 à 61,4. Le secteur des services a lui baissé de 59,8 à 59. L'indice PMI composite évolue ainsi de 60,2 à 59. Les chiffres de l'emploi montrent une bonne progression avec un taux de chômage en baisse à 7,6% pour la Zone Euro. L'inflation de la zone euro en août a surpris, dépassant les prévisions et s'établit à 3% montrant une accélération de l'augmentation des prix à la production alors que l'inflation sous-jacente est attendue à 1,6%. Jusqu'à présent ces pressions inflationnistes sont considérées par la BCE comme transitoires conformément à ses prévisions économiques. Mais à présent, certains évoquent que cette augmentation des risques inflationnistes pourrait pousser la BCE à ralentir plus rapidement qu'annoncées ses mesures de relance. Plusieurs discours ont également mentionné une éventuelle réduction des rachats d'actifs dans le cadre du PEPP dès le quatrième trimestre. Les programmes de financement de la BCE (TLTRO et PEPP) fonctionnant toujours à plein régime, le marché monétaire est resté submergé de liquidités excédentaires. En conséquence les rendements des instruments du marché monétaire sont restés bien en dessous du taux de dépôt BCE (-0,50%). La courbe des rendements a eu tendance à baisser de 0 à 12 mois, et s'est planifiée sur la partie 12/24 mois. Les émetteurs ont été très rares sur le mois. La liquidité du marché est restée bonne. L'Ester a fixé proche mais sous les -0,565%. Les swaps Estr fixent en fin de mois autour -0,57% de 1 mois à deux ans. Les swaps ont connu une tendance haussière à partir du 12 mois et la courbe est désormais plate jusque 1 an puis se pentifie.

Alors que les prévisions de croissance économique sont revues à la hausse avec la généralisation de la vaccination et que la pression inflationniste est toujours plus forte, lors de la conférence de presse du 09/09, Christine Lagarde n'a annoncé qu'un léger « recalibrage » du PEPP en procédant désormais à des achats à « un rythme modérément plus faible qu'au cours des deux trimestres précédents ». De son côté la FED laisse entendre qu'un resserrement de sa politique monétaire est à venir dans les tous prochains mois. En août, pour la zone euro, le taux de chômage baisse à 7,5%. Les indices PMI restent largement au-dessus de 50 mais montrent un ralentissement de l'activité (services comme industriels). Les problèmes d'approvisionnement continuent d'affecter la production. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de la zone euro a augmenté de 0,5% en septembre par rapport au mois précédent. L'inflation sous-jacente a également augmenté de 0,5% en variation mensuelle (1,9% en variation annuelle). La hausse des taux EURO sur le mois : le Bund 10 ans allemand a progressé de 23 points de base à -0,19%, au plus haut depuis début juillet. En France, le rendement de l'OAT 10 ans a poursuivi sa progression pour clôturer le mois à 0,15%, en hausse de 18 points de base. Sur le marché crédit EUR, les spreads de marché se sont légèrement resserrés sur la majorité des

secteurs sans pour autant compenser les effets de la hausse des taux sur la période. Dans ce contexte, les marchés crédit Investment Grade affichent des performances négatives. Malgré une baisse de la demande liée à la baisse cyclique des encours des fonds monétaires en septembre, les rendements des IMM sont restés bien en dessous du taux de dépôt BCE (-0,50%). L'Estr a fixé autour -0,57%. Les swaps Estr ont connu une tendance haussière à partir du 12 mois et la courbe se pentifie à partir du 1 an.

Lors de la conférence de presse du 28 octobre, la BCE a confirmé que l'inflation actuelle sera temporaire mais précise que la hausse actuelle durera plus longtemps qu'initialement prévu. Elle a donc maintenu sa politique monétaire inchangée et confirmé la taille et l'échéance du PEPP (mars 2022). Selon Christine Lagarde, les conditions requises pour une hausse de taux ne sont pas remplies à ce stade et les anticipations de marché sur de potentielles hausses de taux en 2022 ne sont pas en ligne avec la « forward guidance » de la BCE. La revue de cette politique aura lieu en décembre. Un mouvement de hausse des taux assez violent a eu lieu en fin de mois globalement non compensée par les variations de spread. En septembre pour la zone euro, le taux de chômage baisse à 7,4%. Les indices PMI restent largement au-dessus de 50 mais montrent un ralentissement de l'activité (services comme industriels). Les problèmes d'approvisionnement continuent d'affecter la production. Le taux d'inflation de la zone euro est passé de 3,4% à 4,1% en octobre. L'inflation sous-jacente a également augmenté de 2% (de 1,9%).

Les rendements des IMM sont restés ancrés autour du taux Ester sur la partie inférieure à 12 mois. L'Estr a fixé autour -0,57%. Les swaps Estr ont connu une tendance haussière. La courbe se pentifie à partir du 9 mois avec une augmentation allant de +2bp sur 9mois à +20 bp sur 24 mois.

Le mois de novembre a été mouvementé avec des marchés volatils. La première semaine a été marquée par la conférence de presse de la Fed annonçant le début du tapering et la Banque d'Angleterre annonçant qu'elle ne modifiera pas ses taux directeurs. Les investisseurs ont ensuite surveillé de près les banques centrales, prêtant une attention particulière aux mesures proposées pour atténuer la hausse de l'inflation. Les prix du pétrole et du gaz se sont fortement appréciés, avec une demande accrue et des stocks réduits. Les pénuries de matières premières et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement pèsent toujours sur l'activité manufacturière. Dès lors une baisse de l'inflation n'est pas attendue à très court terme. Les inquiétudes face à l'épidémie de Covid ont également refait surface avec le nombre de contaminations qui est reparti à la hausse dans toute l'Europe, amenant plusieurs pays à imposer des mesures de restrictions plus strictes, et la découverte du nouveau variant Omicron en fin de mois. Toutes ces incertitudes poussent la BCE à ne pas préciser ses intentions pour le moment et créent de la volatilité sur les marchés. Sur les marchés crédits EUR, les spreads de marché se sont significativement écartés sur la majorité des secteurs. Dans ce contexte, les marchés EUR crédit Investment Grade affichent des performances négatives.

L'Estr a fixé autour -0,572%. Les swaps Estr se sont resserrés sur la partie 12/24mois. La courbe s'est ainsi réaplatie (-3bp 12mois à -6 bp sur 24 mois). Les rendements des IMM autour du taux Ester sur la partie inférieure à 12 mois. Le marché monétaire semble avoir entamé le virage de fin d'année, les émetteurs ayant peu d'intérêt à émettre sur le passage de fin d'année.

La fin d'année a été mouvementée avec des marchés volatils menés en partie par une inflation qui se veut de plus en plus forte, des tensions autour du gaz, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la nouvelle vague de covid qui frappe le monde. Ces éléments ont pesé sur l'activité manufacturière comme en témoigne l'indice PMI pour la zone euro qui a baissé de 55,4 à 53,4. Le principal frein provient du ralentissement des services (de 55,9 à 53,3), tandis que le manufacturier passait de 58,4 à 58. Les banques centrales ont tenu leurs réunions de politique monétaire. La Banque d'Angleterre a relevé son principal taux directeur de 15bp à 0,25% tout en maintenant sa politique de quantitative easing (QE). La FED a réduit son programme d'achat d'actifs de 30Md/mois et ne désigne plus l'inflation comme un phénomène transitoire. Trois hausses de taux sont attendus dès 2022. La BCE a aussi annoncé le resserrement de sa politique monétaire bien que plus lentement que la Fed : le PEPP prendra bien fin en mars 2022 : les achats d'actifs (80 Mds /mois) seront réduits progressivement. L'APP prendra le relai temporairement à partir d'avril en passant de 20 à 40 Mds par mois. La notion de « temporaire » pour la hausse des prix n'est plus évoquée. En revanche elle n'a rien annoncé au sujet des TLTRO et système de tiering. La hausse de taux directeurs n'est pas attendue avant début 2023. Le caractère flexible et accommodant de la politique monétaire reste le credo de la BCE. Le marché monétaire a très tôt été figé avec très peu d'émetteurs et en particulier sur les échéances au premier trimestre 2022 et à des niveaux d'émission extrêmement bas comme l'illustrent les Euribor. Tous les tenors ont touché leur plus bas historique avec en particulier l'EUR1mois à -0,648 et le 3mois à -0,605. L'Estr a fixé autour -0,575%. La courbe swaps Estr s'est pentifiée (+2bp 12mois à +8 bp 24mois). Le spread EUR3M/swapESTR3mois s'inversant pour la première fois traduit bien l'excès de liquidité général dans le système et les difficultés à placer ce cash.

LA POLITIQUE DE GESTION

L'encours du fonds a oscillé entre 2 500 et 3 800 millions d'euros et finit à 2 879 millions d'euros.

Tout au long de la période, l'objectif était d'avoir suffisamment de maturités régulières et un niveau élevé de liquidité pour faire face aux baisses cycliques des encours du fonds. Nous avons régulièrement saisi des opportunités afin de diversifier le portefeuille tout en privilégiant la qualité de crédit et la liquidité des papiers. Nous avons choisi les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ESG et qui bénéficiaient d'un avis positif de la part de nos analystes crédit internes. Nous avons sélectionné des émetteurs solides offrant un rendement attractif. Avec l'absence de la plupart des émetteurs sur le marché pendant plusieurs mois en particulier sur les maturités 1-6 mois et la baisse continue des niveaux d'émission bien en dessous du taux de dépôt de la BCE

(-0,50%) sur quasiment toute la courbe, nous avons utilisé les dépôts bancaires et avons investi dans des T-bills qui offrent une très grande liquidité à des niveaux compétitifs. Pour les maturités longues, nous avons privilégié les émetteurs de haute qualité de crédit offrant un excellent profil ESG, liquidité et couple rendement/risque.

Au cours de l'année nous avons eu pour souci d'améliorer le score ESG ajusté du portefeuille et privilégié les émetteurs les mieux notés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Sur la période, la performance nette du fonds a été de -0,56% pour les parts C et D, -0,58% pour la part F et -0,59% pour la part E contre -0,56% pour son indice de référence. Il est à noter que l'indice de référence du fonds a été modifié de Eonia à ESTR capitalisé depuis le 1er avril 2021. La performance de l'indice a été calculée sur une base :

Eonia capitalisé du 01/01/2021 au 31/03/2021

ESTR capitalisé du 01/04/2021 au 31/12/2021

Sur la période, la performance brute du fonds a été :

Part C : -0,56%,

Part D : -0,56%,

Part E : -0,59%,

Part F : -0,58%,

contre -0,005% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ARKEMA ZCP 04/03/2021	70 030 229,71	70 000 000,00
CA CONSUMER FINANCE NCPPRE ZCP 22/09/2021	70 007 486,91	70 000 000,00
ENGIE ZCP 15/09/2021	65 128 508,83	65 000 000,00
ENGIE ZCP 08/03/2021	64 030 331,47	64 000 000,00
ARKEMA ZCP 30/06/2021	63 025 288,90	63 000 000,00
CREDIT MUTUAL ARKEA ZCP 29/04/2021	60 082 243,56	60 000 000,00
ARKEMA ZCP 03/05/2021	60 028 546,91	60 000 000,00
ARKEMA ZCP 03/06/2021	60 027 654,41	60 000 000,00
ARKEMA ZCP 31/03/2021	60 024 535,03	60 000 000,00
CARREFOUR BANQUE ZCP 30/11/2021	57 013 628,28	57 000 000,00

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Abeille Asset Management via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Abeille Asset Management a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations. Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestorsfrance.fr

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 15%.

Levier net : 100%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR

Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.

Au cours du dernier exercice clos :

- 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.
- 100% des investissements ont été réalisés dans des valeurs figurant parmi les 80% les mieux notées en ESG au sein de chacun des 11 secteurs identifiés.
- 100% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos :

	Aviva Monétaire ISR CT	Année N-1
Intensité Carbone :	7,2	3,2
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	100,00%	100,00%
Pourcentage moyen d' employés représentés par une convention collective des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	73,1 63,61%	52,96%
Pourcentage moyen d' indépendance du conseil d'administration des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	80,0 77,00%	88,5 55,38%
Pourcentage d' émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans lequel le portefeuille est investi	100,0 77,00%	100,0 55,38%

Nous rappelons que le FCP Aviva Monétaire ISR CT fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2021, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à “ne pas causer de préjudice important” tel que défini par le Règlement SFDR.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	340 000 000,00
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	340 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP PARIBAS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aviva Monétaire ISR CT

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Aviva Monétaire ISR CT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Aviva Monétaire ISR CT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Koestner', written over a light grey rectangular background.

David Koestner

comptes annuels

BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	461 438 988,04	99 913 357,62
Instruments financiers	1 844 235 880,74	2 219 912 996,50
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	130 422 115,32	22 267 773,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	1 057 727 952,30	1 470 909 959,30
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	656 082 216,29	726 713 469,20
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	3 596,83	21 794,17
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	592 107,12	361 742,68
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	592 107,12	361 742,68
Comptes financiers	573 408 133,23	536 831 814,61
Liquidités	573 408 133,23	536 831 814,61
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	2 879 675 109,13	2 857 019 911,41

BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	2 894 346 622,02	2 858 341 464,52
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 699 232,87	-4 431 105,55
• Résultat de l'exercice	-4 413 551,90	-7 598 996,98
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99
Instruments financiers	3 596,83	21 794,17
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 338,74	21 794,17
Autres opérations	2 258,09	-
Dettes	437 675,05	10 686 755,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	437 675,05	10 686 755,25
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	2 879 675 109,13	2 857 019 911,41

HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	340 000 000,00	164 000 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-1 176 233,42	-471 226,19
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 997 389,38	370 178,90
• Produits sur titres de créances	-2 383 068,03	-3 676 270,61
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	27 586,93	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	465 674,86	-3 777 317,90
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-3 697,50	-
• Charges sur dettes financières	-2 865 925,65	-2 574 788,69
• Autres charges financières	-22 770,49	-22 584,44
Total (II)	-2 892 393,64	-2 597 373,13
Résultat sur opérations financières (I - II)	-2 426 718,78	-6 374 691,03
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 543 314,70	-2 788 151,86
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-4 970 033,48	-9 162 842,89
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	556 481,58	1 563 845,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-4 413 551,90	-7 598 996,98

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

La valeur liquidative du fonds à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing.

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) sont valorisés chaque fois que possible au prix de marché. Lorsque le recours à la valorisation au prix de marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, les TCN seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine.



Les contrats d’échange de taux d’intérêt (swaps) dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués sur la base des intérêts courus des jambes fixes et variables du swap.

Les swaps de taux de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés par actualisation des flux futurs à partir d’un taux interpolé sur la base d’une courbe de référence déterminée en fonction des caractéristiques spécifiées pour chaque contrat.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d’avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d’évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l’OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l’OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d’échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l’OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l’OPCVM, à l’exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d’intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l’OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l’OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l’OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l’OPCVM, se reporter au document d’informations clés pour l’investisseur.

Frais facturés à l’OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Part C	Actif net	0,08% maximum TTC
	Part D	Actif net	0,08% maximum TTC
	Part E	Actif net	0,11% maximum TTC
	Part F	Actif net	0,10% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Part C	Actif net	Non significatif
	Part D		
	Part E		
	Part F		
Commission de surperformance ⁽¹⁾	Part C	Actif net	Néant
	Part D		Néant
	Part E		Néant
	Part F		Néant

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Commissions de mouvement	Part C	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part D		
	Part E		
	Part F		

⁽¹⁾ Pour les parts C et D, une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence (EONIA Capitalisé) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel. Cette commission est calculée sur une période d'observation allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est supérieur à l'actif de référence et que la performance de l'OPCVM est positive, alors la commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre ces deux actifs.

Toutefois, la commission de surperformance sera plafonnée afin de ne pas rendre la performance du fonds négative sur la période d'observation.

Une provision sera comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part des frais provisionnés au titre de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est inférieur à l'actif de référence, alors la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. La reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance, plafonnée le cas échéant, ne sera définitivement acquise à la société de gestion que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif réel du fonds est supérieur à l'actif de référence et que la performance de l'OPCVM est positive.

Le prélèvement est effectué annuellement (première perception possible à fin décembre 2017). En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

29/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS),

11/02/2021 : Mise à jour annuelle,

10/03/2021 : SFDR,

01/04/2021 : ESTER + Mise à jour politique crédit + suppression CSP + Frais courants,

03/05/2021 : Complément SFDR (revue wording risques en matière de durabilité),

21/06/2021 : Suppression minimum fourchette d'investissement de 70% en titres de créance et IMM,

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + politique crédit.

Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

ar
me
xe
s

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C, E et F : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part D : Distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	2 846 311 361,99	2 823 086 511,02
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	22 413 856 230,35	22 785 129 439,26
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-22 363 194 190,54	-22 747 915 839,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	31,40	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 427 605,84	-5 194 275,50
Plus-values réalisées sur contrats financiers	6 479,00	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 868,75	-6,01
Frais de transaction	-12 125,61	-11 320,32
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 312 985,84	357 901,45
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 356 140,48	-2 043 154,64
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 043 154,64	-2 401 056,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-20 455,43	21 794,17
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 338,74	21 794,17
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	21 794,17	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 970 033,48	-9 162 842,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	122 007 740,12	-
Obligations à taux variable	8 414 375,20	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	60 136 800,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	862 635 586,98	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	134 955 565,32	-
Autres instruments	-	656 082 216,29

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	340 000 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	461 438 988,04	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	122 007 740,12	-	8 414 375,20	-
Titres de créances	1 309 785 439,53	404 024 729,06	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	573 408 133,23
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	361 990 798,33	99 448 189,71	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	62 910 766,29	67 511 349,03	-	-	-
Titres de créances	948 370 847,33	735 284 427,60	30 154 893,66	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	573 408 133,23	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		592 107,12
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		592 107,12
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		437 675,05
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Autres dettes		235 714,82
Frais provisionnés		199 512,23
Débiteurs et créiteurs divers		2 448,00
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0000985558	7 182 959,0026	15 947 981 717,18	7 210 822,6762	16 008 710 185,81
PART D / FR0010510479	621 020	6 073 273 561,28	601 392,88	5 880 793 807,40
PART E / FR0010738229	68 461,204	69 438 763,05	98 922,5913	100 294 850,32
PART F / FR0010694125	104 823,9	323 162 188,84	121 069,4001	373 395 347,01
PART P / FR0011102722	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000985558		12 640,07		-
PART D / FR0010510479		-		-
Part E / FR0010738229		-		-
PART F / FR0010694125		-		-
PART P / FR0011102722		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000985558		12 640,07		-
PART D / FR0010510479		-		-
Part E / FR0010738229		-		-
PART F / FR0010694125		-		-
PART P / FR0011102722		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000985558		-		-
PART D / FR0010510479		-		-
Part E / FR0010738229		-		-
PART F / FR0010694125		-		-
PART P / FR0011102722		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART C / FR0000985558	0,08
PART D / FR0010510479	0,08
PART E / FR0010738229	0,11
PART F / FR0010694125	0,10
PART P / FR0011102722	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie de part :	
PART C / FR0000985558	-
PART D / FR0010510479	-
PART E / FR0010738229	-
PART F / FR0010694125	-
PART P / FR0011102722	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 413 551,90	-7 598 996,98
Total	-4 413 551,90	-7 598 996,98

PART C / FR0000985558	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 235 204,95	-5 851 925,31
Total	-3 235 204,95	-5 851 925,31
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART D / FR0010510479	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-979 578,60	-1 187 861,12
Total	-979 578,60	-1 187 861,12
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART E / FR0010738229	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-100 253,14	-253 384,49
Total	-100 253,14	-253 384,49
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART F / FR0010694125	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-98 515,21	-305 826,06
Total	-98 515,21	-305 826,06
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART P / FR0011102722	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 699 232,87	-4 431 105,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-10 699 232,87	-4 431 105,55

PART C / FR0000985558	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 908 207,79	-3 432 681,97
Total	-7 908 207,79	-3 432 681,97
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D / FR0010510479	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-697 729,28
Capitalisation	-2 376 197,53	-
Total	-2 376 197,53	-697 729,28
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART E / FR0010738229	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-203 413,48	-133 679,17
Total	-203 413,48	-133 679,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART F / FR0010694125	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-211 414,07	-167 015,15
Total	-211 414,07	-167 015,15
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART P / FR0011102722	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 4 mars 1998.

Devise					
EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Actif net	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99	2 823 086 511,02	3 357 031 787,12	4 319 124 828,18

PART C / FR0000985558	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	962 345,9193	990 209,5929	958 884,3781	1 013 026,3399	1 075 550,3715
Valeur liquidative	2 214,57	2 227,10	2 236,15	2 244,32	2 251,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-11,57	-9,37	-8,34	-8,66	-4,95

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D / FR0010510479	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	65 303	45 675,88	55 047,88	80 791,88	176 422,5838
Valeur liquidative	9 752,61	9 807,75	9 847,63	9 883,59	9 918,83
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	11,94
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-51,38	-41,28	-36,72	-38,14	-33,75

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

AVIVA MONÉTAIRE ISR CT

PART E / FR0010738229	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	53 917,7018	84 379,0891	53 359,155	113 421,1675	44 244,8655
Valeur liquidative	1 011,	1 017,02	1 021,46	1 025,49	1 029,31
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5,63	-4,58	-4,11	-4,27	-2,57

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART F / FR0010694125	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	18 431	34 676,5001	26 495,5001	54 102,0001	32 458,3663
Valeur liquidative	3 074,01	3 092,01	3 105,2	3 117,15	3 128,44
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-16,81	-13,63	-12,20	-12,66	-7,50

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART P / FR0011102722	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
Nombre de parts en circulation	0	-	-	1	1
Valeur liquidative	0.00	-	-	2 401,3	2 410,78
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-10,56	-6,33

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1594368539	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 12/04/2022	PROPRE	8 400 000,00	8 414 375,20	EUR	0,29
XS1293495229	BANK OF MONTREAL 0.75% 21/09/2022	PROPRE	1 600 000,00	1 618 060,05	EUR	0,06
XS2010445026	BMW FINANCE NV 0.125% 13/07/2022	PROPRE	5 222 000,00	5 241 265,60	EUR	0,18
XS1910245593	BMW FINANCE NV 0.25% 14/01/2022	PROPRE	15 700 000,00	15 742 256,66	EUR	0,55
FR0011193515	BOUYGUES 4.5% 09/02/22	PROPRE	10 000 000,00	10 457 616,44	EUR	0,36
XS1976945722	ING BANK NV 0% 08/04/2022	PROPRE	9 000 000,00	9 012 510,00	EUR	0,31
XS1576220484	ING GROEP 0.75% 09/03/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 210 373,29	EUR	0,88
XS1636000561	INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	PROPRE	3 800 000,00	3 841 643,32	EUR	0,13
XS1197351577	INTESA SANPAOLO SPA 1.125% 04/03/2022	PROPRE	11 362 000,00	11 500 519,90	EUR	0,40
XS0820547825	JPMORGAN CHASE & CO 2.75% 24/08/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 463 508,22	EUR	0,54
XS1241546420	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 1.125% 03/06/2022	PROPRE	11 360 000,00	11 512 527,45	EUR	0,40
XS1330948818	SANTANDER INTL 1.375% 14/12/22	PROPRE	9 700 000,00	9 877 239,33	EUR	0,34
XS2031235315	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1% 22/07/2022	PROPRE	2 500 000,00	2 530 219,86	EUR	0,09
<i>Total Obligation</i>				130 422 115,32		4,53
<i>Total Valeurs mobilières</i>				130 422 115,32		4,53
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP03951150	1656255172#S_2022080	PROPRE	40 000 000,00	3 596,83	EUR	0,00
SWAP03972105	1748774652#S_2022061	PROPRE	100 000 000,00	-116,63	EUR	-0,00
SWAP03972108	1748777662#S_2022051	PROPRE	100 000 000,00	-951,95	EUR	-0,00
SWAP03972145	1749272662#S_2022072	PROPRE	100 000 000,00	-1 189,51	EUR	-0,00
<i>Total Swap de Taux</i>				1 338,74		0,00
<i>Liquidités</i>						
<i>APPELS DE MARGES</i>						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	-1 338,74	-1 338,74	EUR	-0,00
<i>Total APPELS DE MARGES</i>				-1 338,74		-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-2 448,00	-2 448,00	EUR	-0,00
	PROV INTDÉB CPTDEPCE	PROPRE	-235 714,82	-235 714,82	EUR	-0,01
Total AUTRES				-238 162,82		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	573 408 133,23	573 408 133,23	EUR	19,92
Total BANQUE OU ATTENTE				573 408 133,23		19,92
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	592 107,12	592 107,12	EUR	0,02
Total DEPOSIT DE GARANTIE				592 107,12		0,02
DEPOTS A TERME						
	DEP EUR -0. 03/01/22	PROPRE	172 000 000,00	171 997 228,89	EUR	5,97
	DEP EUR -0. 03/01/22	PROPRE	40 000 000,00	39 999 111,11	EUR	1,39
	DEP EUR -0. 03/01/22	PROPRE	30 000 000,00	29 999 458,33	EUR	1,04
	DEP EUR -0. 31/12/20	PROPRE	99 702 986,23	99 448 189,71	EUR	3,45
	DEP EUR -1. 03/01/22	PROPRE	120 000 000,00	119 995 000,00	EUR	4,17
Total DEPOTS A TERME				461 438 988,04		16,03
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-155 174,30	-155 174,30	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-34 434,50	-34 434,50	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 011,17	-5 011,17	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-4 892,26	-4 892,26	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-199 512,23		-0,01
Total Liquidités				1 035 000 214,60		35,95
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
FR0126585456	AXA BANQUE ESTRCAP+0.105% 03/01/2022	PROPRE	50 000 000,00	49 768 317,99	EUR	1,73
FR0126869645	BANQUE PALATINE ESTRCAP +0.10% 17/06/2022	PROPRE	15 000 000,00	14 965 641,36	EUR	0,52
FR0126869660	BANQUE PALATINE ESTRCAP +0.10% 31/01/2022	PROPRE	10 000 000,00	9 972 225,32	EUR	0,35
FR0126772849	BANQUE PALATINE ESTR+0.095% 30/03/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 895 622,60	EUR	1,04
FR0127009332	BANQUE PALATINE SA ESTRCAP+0.05% 14/03/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 968 818,63	EUR	0,69
FR0126868019	BARCLAYS BANK PLC ESTRCAP + 0.10% 08/06/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 925 877,27	EUR	1,04
FR0126959255	BNP PARBAS SA ESTR+0.06% 02/06/2022	PROPRE	25 000 000,00	24 956 916,67	EUR	0,87

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0126868324	CREDIT LYONNAIS ESTRCAP+0.06% 10/02/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 914 828,74	EUR	1,04
FR0126931866	CREDIT MUTUEL ARKEA ESTRCAP +0.05% 14/01/2022	PROPRE	25 000 000,00	24 938 891,86	EUR	0,87
FR0127129171	CREDIT MUTUEL ARKEA ESTRCAP+0.05% 10/06/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 980 711,63	EUR	1,04
FR0126817545	ENGIE ESTRCAP+0.08% 07/06/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 921 287,33	EUR	1,04
FR0126965567	ENGIE SA ESTRCAP+0.06750 13/09/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 961 837,13	EUR	1,04
FR0127177352	PALATINE SA BANQUE ESTRCAP+0.05% 29/07/2022	PROPRE	20 000 000,00	19 999 411,12	EUR	0,69
FR0126921818	PYRENEES GASCO ESTRCAP+0.06% 30/03/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 937 161,71	EUR	1,04
FR0126728148	SOCIETE GENERALE ESTRCAP+0.09% 08/04/2022	PROPRE	30 000 000,00	29 917 179,70	EUR	1,04
Total Interets postcomptes.				404 024 729,06		14,03
Interets precomptes.						
XS2383784357	ANTALIS SA ZCP 28/02/2022	PROPRE	23 000 000,00	23 017 804,41	EUR	0,80
FR0126727330	BARCLAYS BANK PLC ZCP 04/03/2022	PROPRE	48 000 000,00	48 044 680,73	EUR	1,67
FR0127129650	BARCLAYS BANK PLC ZCP 21/02/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 023 191,74	EUR	1,04
IT0005454860	BOT 0% 12/08/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 119 700,00	EUR	1,05
IT0005452260	BOT 0% 31/01/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 017 100,00	EUR	1,04
BE6331689149	COFINIMMO SA ZCP 04/02/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 004 526,44	EUR	0,35
BE6329634933	COFINIMMO SA ZCP 17/01/2022	PROPRE	14 000 000,00	14 002 948,14	EUR	0,49
XS2354325958	COLLATERALIZED REPO B ZCP 0% 11/01/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 003 164,90	EUR	0,87
FR0126872201	COVIVIO SA ZCP 20/01/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 005 964,57	EUR	0,87
FR0126649823	COVIVIO ZCP 08/02/2022	PROPRE	31 000 000,00	31 014 971,36	EUR	1,08
FR0127146670	COVIVIO ZCP 22/02/2022	PROPRE	5 000 000,00	5 003 305,13	EUR	0,17
FR0127152215	CREDIT MUTUEL ARKEA ZCP 09/12/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 088 674,21	EUR	0,70
XS2428292986	E ON SE ZCP 12/01/22	PROPRE	30 000 000,00	30 003 550,86	EUR	1,04
ES0530670ZW0	ENDESA SA ZCP 02/02/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 006 724,58	EUR	0,52
ES0530670ZO7	ENDESA SA ZCP 08/02/2022	PROPRE	21 000 000,00	21 011 149,92	EUR	0,73
XS2427860502	ENEL FINANCE INTERN ZCP 25/02/2022	PROPRE	50 000 000,00	50 029 758,33	EUR	1,74
FR0126817867	ENGIE ZCP 04/01/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 000 705,10	EUR	0,35
FR0126534967	ENGIE ZCP 10/01/22	PROPRE	10 000 000,00	10 002 047,30	EUR	0,35
FR0127102913	ENGIE ZCP 24/03/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 046 894,98	EUR	1,04
XS2374989411	GOLDMAN SACHS INTER CDN 08/08/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 076 485,48	EUR	0,87

AVIVA MONETAIRE ISR CT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2407755490	GOLDMAN SACHS INTER CDN 08/11/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 105 794,66	EUR	0,87
XS2420740412	GOLDMAN SACHS INTER CDN 08/12/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 114 740,97	EUR	0,87
XS2422931001	GOLDMAN SACHS INTER CDN 13/12/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 069 659,89	EUR	0,52
XS2346534071	IBERDROLA INTERNATI ZCP 20/05/2022	PROPRE	34 000 000,00	34 067 186,12	EUR	1,18
FR0127130666	ICADE ZCP 17/05/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 029 111,58	EUR	0,52
FR0127147033	ICADE ZCP 23/05/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 020 250,56	EUR	0,35
FR0127102087	KLEPIERRE SA ZCP 02/05/2022	PROPRE	31 000 000,00	31 052 672,84	EUR	1,08
FR0126683574	KLEPIERRE SA ZCP 07/03/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 018 335,83	EUR	0,70
XS2354310687	LLOYDS BANK CORPORA 0% 11/03/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 032 295,77	EUR	1,04
XS2386975499	LLOYDS BANK CORPORA ZCP 08/07/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 058 059,56	EUR	0,70
XS2364509963	LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS ZCP 08/07/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 058 059,56	EUR	0,70
XS2386519057	LMA SA ZCP 09/03/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 014 962,05	EUR	0,52
XS2407907422	LMA SA ZCP 10/02/2022	PROPRE	35 000 000,00	35 021 126,77	EUR	1,22
XS2420984804	LMA SA ZCP 11/01/2022	PROPRE	15 000 000,00	15 002 281,96	EUR	0,52
XS2423010482	LMA SA ZCP 12/01/2022	PROPRE	10 500 000,00	10 501 658,01	EUR	0,36
XS2337696491	LMA SA ZCP 22/04/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 016 545,06	EUR	0,35
XS2369624825	LMA SA ZCP 26/01/2022	PROPRE	6 500 000,00	6 502 463,03	EUR	0,23
XS2367162950	MATCHPOINT FINANCE PUBLIC LIMITED ZCP 18/01/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 002 355,51	EUR	0,35
XS2401046011	MATCHPOINT FINANCE PUBLIC LTD ZCP 19/04/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 014 931,76	EUR	0,35
XS2403396414	MATCHPOINT FINANCE ZCP 26/01/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 003 482,96	EUR	0,35
XS2411131670	OP CORPORATE BANK P ZCP 15/11/2022	PROPRE	24 000 000,00	24 102 672,38	EUR	0,84
FR0127130864	PALATINE SA BANQUE ZCP 17/11/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 083 914,21	EUR	0,70
FR0127112292	PALATINE SA BANQUE ZCP 29/07/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 029 152,31	EUR	0,35
FR0126684747	PARIS RHIN RHONE ZCP 14/04/2022	PROPRE	30 000 000,00	30 038 750,76	EUR	1,04
FR0127146274	SCHNEIDER ELECTRIC ZCP 21/02/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 007 607,27	EUR	0,35
FR0126964875	SEB SA ZCP 11/02/2022	PROPRE	5 000 000,00	5 003 150,46	EUR	0,17
FR0126683897	SEB SA ZCP 16/03/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 011 148,35	EUR	0,35
FR0126684077	SEB SA ZCP 25/03/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 012 434,01	EUR	0,35
FR0126824517	SEB SANCPRE CPTÉ ZCP 13/01/2022	PROPRE	6 000 000,00	6 001 111,41	EUR	0,21
XS2405360483	SNAM SPA ZCP 06/05/2022	PROPRE	5 000 000,00	5 008 169,41	EUR	0,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2386310507	SNAM SPA ZCP 09/03/2022	PROPRE	7 000 000,00	7 006 161,16	EUR	0,24
XS2416454101	SNAM SPA ZCP 25/05/2022	PROPRE	10 000 000,00	10 018 778,93	EUR	0,35
FR0127098467	SOCIETE GENERALE ZCP 25/11/2022	PROPRE	25 000 000,00	25 115 173,97	EUR	0,87
FR0127197673	SOCIETE GENERALE ZCP 31/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	30 154 893,66	EUR	1,05
XS2313674892	STANDARD CHARTERED ZCP 07/03/2022	PROPRE	45 000 000,00	45 047 748,07	EUR	1,56
XS2403228898	STANDARD CHARTERED ZCP 25/10/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 093 929,91	EUR	0,70
FR0126916297	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 29/07/2022	PROPRE	35 000 000,00	35 112 515,99	EUR	1,22
FR0126965534	THALES ZCP 14/09/2022	PROPRE	20 000 000,00	20 070 956,37	EUR	0,70
XS2346901759	THE TORONTO DOMINO CDN 23/05/2022	PROPRE	35 000 000,00	35 089 678,90	EUR	1,22
XS2428291079	VATTENFALL AB ZCP 05/01/2022	PROPRE	50 000 000,00	50 002 641,06	EUR	1,74
FR0127102277	VEOLIA ENVIRONMENT ZCP 21/02/2022	PROPRE	35 000 000,00	35 032 598,98	EUR	1,22
FR0126965492	VEOLIA ENVIRONNEMEN ZCP 10/02/2022	PROPRE	16 500 000,00	16 512 929,33	EUR	0,57
Total Interets precomptes.				1 309 785 439,53		45,49
Total Creances negociables				1 713 810 168,59		59,52
Total AVIVA MONETAIRE ISR CT				2 879 233 837,25		100,00

rapport ESG-art. 173

Notre démarche d'Investisseur Responsable

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

1. Nos engagements

Aviva Investors France est un acteur engagé de longue date dans l'Investissement Responsable. Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la Finance Durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :



Responsabilité Intégrée

L'intégration des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque

Pouvoir du changement

Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble - pour des investissements de qualité

Façonner notre avenir

La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et

l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable

En inscrivant les considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance au sein de tous nos processus et produits d'investissement, nous visons d'une part à améliorer notre gestion des risques et nos performances d'investissement, et d'autre part à contribuer à la création de solutions d'investissement plus durables et adaptées aux réalités futures.

En tenant compte des enjeux ESG dans chacune de nos décisions d'investissement, nous plaçons la notion de responsabilité au cœur de notre activité. Nous visons ainsi à produire des résultats durables pour nos clients et générer de bonnes performances.

Aviva Investors figure parmi les signataires fondateurs du CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project ») et devient la première société de gestion à intégrer officiellement la responsabilité des entreprises dans sa politique de vote. Nous sommes par ailleurs l'un des premiers signataires de Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies.

2. Prise en compte des critères ESG dans la gestion

Nous intégrons les facteurs ESG dans l'analyse des investissements et le processus de décision d'investissement. Ceci est réalisé de manière cohérente dans toutes les classes d'actifs conformément à nos politiques ESG sur les classes d'actifs. Bien que l'approche soit adaptée à chaque capacité - investir dans l'infrastructure n'est pas la même chose qu'investir dans une entreprise - toutes nos capacités répondent à un ensemble cohérent de points de preuve d'intégration.

Nous sommes convaincus que la décision d'investissements doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

Notre connaissance des questions et des tendances Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) nous aide à comprendre les risques susceptibles d'affecter nos investissements et à déceler les opportunités d'investissement.

Notre équipe globale de 21 professionnels de l'Investissement Responsable est étroitement liée aux équipes d'investissement de différents secteurs, thématiques ou classes d'actifs. Les facteurs ESG sont également au centre de notre processus d'investissement, par exemple via la prise en compte de l'analyse ESG dans nos notations des secteurs et des entreprises.

Les travaux de recherche ESG, tant qualitatifs que quantitatifs, sont intégrés dans nos processus d'investissement aux niveaux macroéconomique, thématique, des secteurs, des industries, des entreprises et des titres individuels. Nous disposons également d'outils quantitatifs internes qui nous aident à évaluer les risques ESG et climatiques à travers nos investissements. Les analystes ESG participent activement aux réunions d'investissement et d'engagement.

En combinant le score ESG quantitatif avec des analyses qualitatives et des données ESG actualisées intégrées au processus de recherche, nous nous assurons de renforcer la conviction des équipes de gestion dans leurs décisions d'achat ou de vente.

Ainsi, nous avons développé un ensemble cohérent de politiques d'Investissement Responsable pour garantir que notre approche ESG soit clairement comprise et mise en œuvre de manière efficace dans chaque classe d'actifs.

Analyse macroéconomique

Dans le cadre de son processus d'investissement, nous cherchons à forger une opinion prospective sur les tendances et les évolutions politiques, économiques et sociales et la manière dont elles impactent les différents secteurs économiques. Des réunions trimestrielles entre les différentes équipes d'investissement d'Aviva Investors donnent lieu à la publication de la «House View » dont la vocation première est d'orienter les décisions d'investissement de moyen et long-terme, ainsi que guider l'allocation d'actifs dans le cadre des stratégies multi-actifs.

En 2019, nous avons renforcé l'intégration des critères ESG dans nos stratégies macroéconomiques et multi-actifs. Le processus d'investissement de ces stratégies inclut désormais l'analyse des facteurs ESG.

Par ailleurs, un représentant de l'équipe GRI (Global Responsible Investment) assiste à chaque analyse trimestrielle depuis 2019 pour s'assurer que les principaux facteurs ESG sont bien pris en compte et compris. Les analystes de l'équipe GRI ont mené des recherches sur les tendances ESG ou sur les conséquences ESG des tendances macroéconomiques et ont communiqué les résultats aux équipes de gestion. D'autres rapports de recherche thématique ont également été intégrés aux processus de génération d'idées d'investissement et d'allocation d'actifs stratégique.

Actions et obligations d'entreprise

Aviva Investors France fournit des financements en actions et en dettes pour soutenir les entreprises sur les marchés mondiaux. Pour soutenir l'intégration des facteurs ESG dans le processus de prise de décision des équipes actions et crédit d'entreprises, nous pouvons nous appuyer sur une équipe d'analystes ESG qui suivent et évaluent les secteurs, les industries et les entreprises en utilisant des critères ESG internes.

Le contenu ESG produit est mis à la disposition des gérants de portefeuille et des équipes d'investissement par le biais de rapports officiels et est utilisé par les équipes de crédit et d'actions des entreprises pour soutenir les décisions d'investissement (y compris l'analyse des investissements potentiels, le suivi des actifs et l'examen des désinvestissements potentiels). Il est également utilisé pour sensibiliser les équipes d'investissement aux thématiques ESG spécifiques au secteur, ainsi qu'aux initiatives d'engagement initiées auprès des entreprises et des clients.

Le contenu de la recherche est communiqué aux gérants de portefeuille et aux analystes par le biais de notes et de rapports publiés sur la plateforme de recherche interne d'Aviva Investors (Internal Research Hub «IRH») et via divers espaces de discussion dédiés aux investissements. Les analystes ESG contribuent également aux revues de portefeuilles menées par les gérants de portefeuille et des analystes spécialistes des diverses classe d'actifs. Les opportunités d'investissement sont évaluées au cas par cas et les sociétés, les industries ou les secteurs présentant un risque ESG élevé doivent faire l'objet d'un examen et leur exposition doit être justifiée par les équipes de gestion de portefeuille.

Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, des analyses ad-hoc peuvent être menées par les équipes d'analystes crédit. Lors du processus de notation interne des émetteurs, ils intègrent à la fois les aspects liés au développement durable et les risques climatiques. Ce processus permet alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

La recherche ESG d'AVIVA Investors



L'équipe GRI contribue activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes de recherche et des activités d'engagement actionnarial. Le tableau de bord ESG (ou « ESG Heatmap ») est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG pour les actions et les obligations d'entreprises. Il agrège les notations des différents types de risques ESG de chaque contrepartie faisant partie de l'univers d'investissement. MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties pour le calcul d'un score ESG, dont l'empreinte carbone. Ces informations, ainsi qu'une note de recherche sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise et l'historique des votes exercés, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final, appelé « Score AHA » (Aviva Heatmap Algorithm - AHA).

Ainsi, nous pouvons dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le Groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons.

3. Un process ISR robuste

Le fonds Aviva Monétaire ISR CT, qui a obtenu le Label ISR, suit une approche Best-in-Universe. Le filtre ISR Best-in-Universe permet de sélectionner les meilleurs acteurs selon les critères en ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'univers d'investissement éligible : les 20% des valeurs les plus mal notées en ESG à tout moment de l'univers d'investissement sont exclues.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

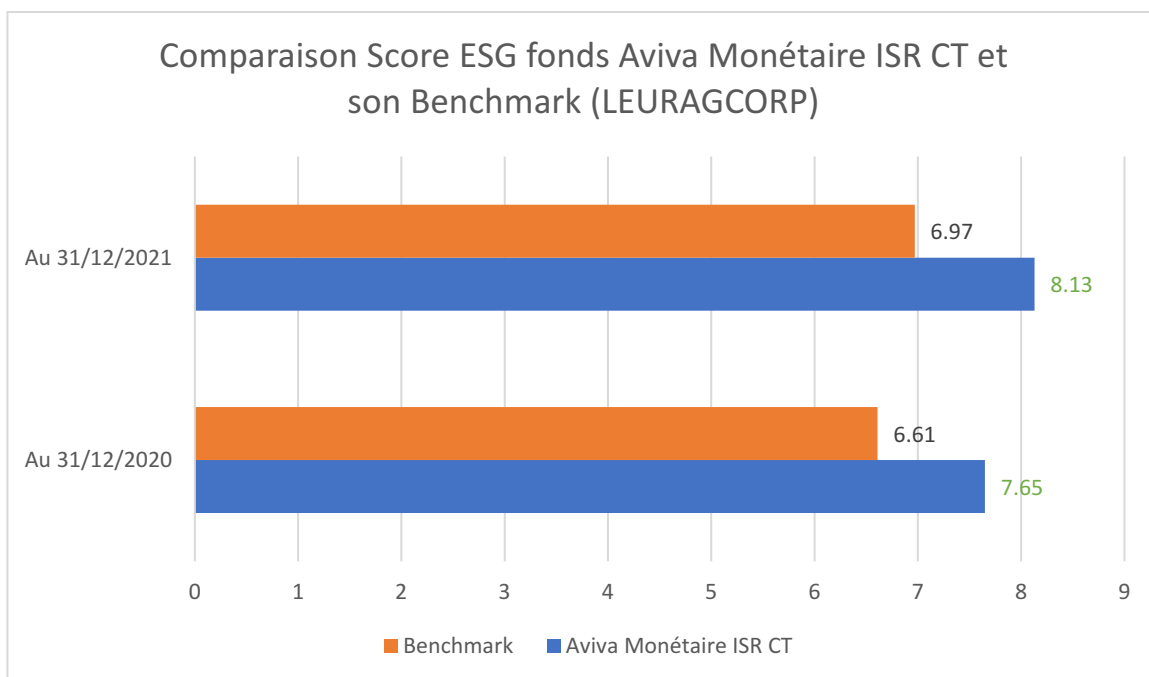
L'analyse prend ensuite en compte dans quelle mesure une entreprise a développé des stratégies robustes et a démontré de solides antécédents de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités. Les controverses en cours ou structurelles survenues au cours des trois dernières années conduisent à une déduction de la note globale de la direction pour chaque problème.

Les entreprises sont notées sur une échelle AAA-CCC par rapport aux normes et aux performances de leurs pairs. Pour arriver à une note finale en lettres, les moyennes pondérées des scores des principaux problèmes sont agrégées et les scores des entreprises sont normalisés par secteur. Une fois les dérogations prises en compte, le score final ajusté pour l'industrie de chaque société correspond à un score compris entre meilleur (AAA) et pire (CCC). Ces évaluations de la performance d'une entreprise ne sont pas absolues, mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et à la performance des entreprises du même secteur que l'entreprise.

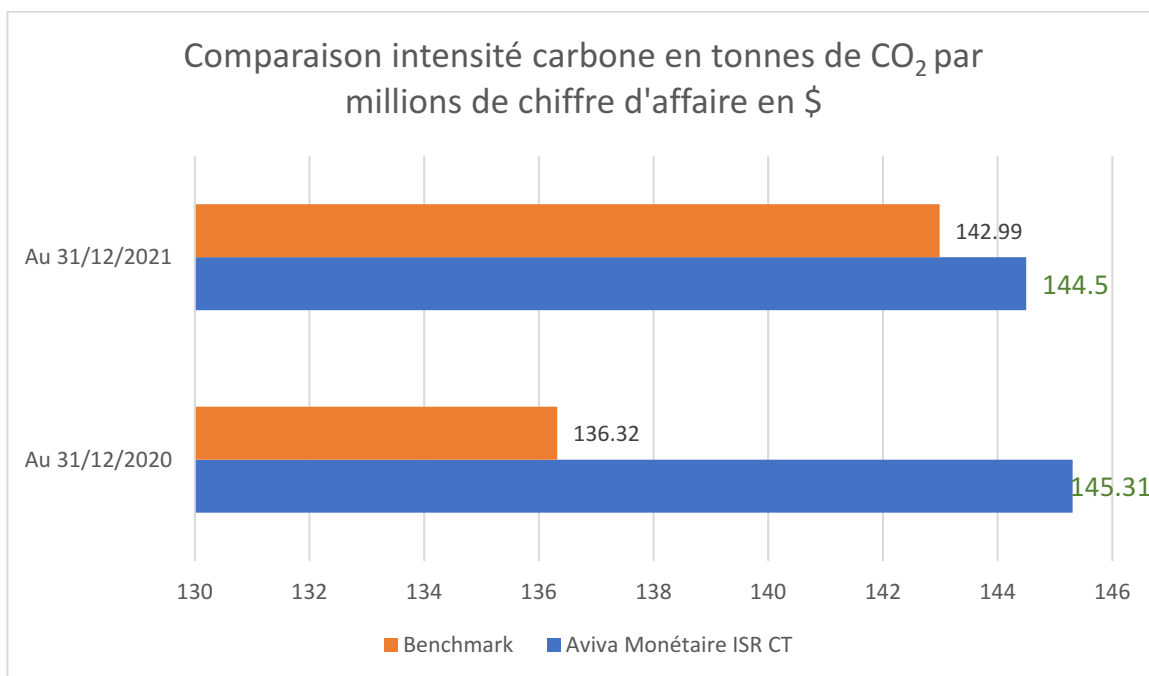
MSCI fournit aussi un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attendues. Ce score ESG se base sur 35 critères établis comme suit.

3 piliers	10 thèmes	35 critères, dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions de carbone, efficacité énergétique, empreinte carbone, vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emissions toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversée, relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprises	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, transparence fiscale

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 31 décembre, comme suit :



Dans le cadre de la mesure de ces risques climatiques nous suivons également nos portefeuilles avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires. Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années.



4. Notre vision du vote et de l'engagement

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont nous nous positionnons les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable.

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité de vote et d'engagement. L'engagement de l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG. Ce dialogue avec les entreprises est essentiel et implique un engagement à moyen/long terme, toutefois si ceci n'est pas satisfaisant car l'entreprise tarde à mettre en place des actions afin d'améliorer ses pratiques ESG malgré les protestations des investisseurs, nous allons la sanctionner lors du vote aux assemblées générales.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>

5. *Les initiatives de place*

En participant aux réflexions sur la réforme des marchés, nous cherchons à corriger certains dysfonctionnements tels que l'insuffisance des publications d'entreprises sur les risques ESG et le changement climatique aux niveaux national, européen et international afin que les politiques en vigueur aient des répercussions favorables à long terme. Ces ajustements doivent être coordonnés aux niveaux national, régional et international en définissant des principes d'action mobilisateurs et harmonisés afin de transformer de manière radicale l'intégralité du système financier. Le Groupe Aviva et ses filiales de gestion Aviva Investors (y compris Aviva Investors France) participent à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

- Pacte mondial des Nations Unies
- Caring for Climate
- UNEP-FI
- Carbon Disclosure Project (CDP)
- ClimateWise Principles
- The World Benchmarking Alliance (WBA)
- Asset Owners Disclosure project
- RE100
- Insurance Development Forum Insurance Advisory Council
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)
- Montreal Pledge
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- International Corporate Governance Network (ICGN)
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)
- EU High-Level Expert Group (HLEG) on Sustainable Finance
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)
- Forum de l'Investissement Responsable (FIR)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Investor Network on Climate Risk (CERES)
- Climate Action 100+

6. Notre communication autour de l'Investissement Responsable

Nous communiquons, avec le soutien de notre équipe dédiée GRI, sur nos différentes initiatives visant à promouvoir l'intégration des considérations ESG dans la gestion. La transparence sur notre philosophie ESG, les méthodes et outils que nous utilisons ainsi que les performances ESG de nos portefeuilles est indispensables à la réalisation de cet objectif.

Nous mettons à disposition de nos clients les documents suivants :

- Pour nos fonds labellisés ISR, nous avons élaboré des rapports ESG spécifiques. Ces derniers détaillent la performance des fonds sur un nombre d'indicateurs ESG et résumant leurs principales caractéristiques et notes ESG. Ces rapports sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nos-expertises/nos-fonds/>
- La politique de vote et d'engagement, mise à jour annuellement, détaille notre position et nos attentes en termes de gouvernance d'entreprise. Cette politique ainsi que le détail du vote par AG sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/policies-and-documents/>
- Le rapport « Annual Responsible Investment Review » compilé par notre équipe GRI et résumant l'ensemble de nos activités à caractère ESG dans l'année écoulée. Ce rapport est disponible en français sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/policies-and-documents/>